

Département des Pyrénées-
Atlantiques

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

NOMBRE DE MEMBRES

afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	19
Date de convocation 10 décembre 2025		

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. LABORDE, T. GADOU, S. PIZEL, F. GOMMY, A. POUBLAN, S. BAUDY, V. BERGES RAGOCHÉ, H. BERNADET, C. BOISSIERE, T. BEUGNIES, S. DAUBE, F. SUBIAS, J. POUBLAN, M.H. BEAUSSIER, F. FERNANDES, L. DUMERGUES.

Procurations : F. Coudure procuration à S. Pizel, M. Tircazes pouvoir à C. Laborde

Mme Céline Laborde été élue secrétaire de séance.

N°2025/56

Incorporation à titre gratuit des parcelles AE 95 – 96- 97

Le Maire indique au Conseil Municipal le souhait de la Commune d'acquérir les parcelles dans le tableau ci-dessous pour une superficie totale de 279 m². Ces parcelles seront intégrées aux espaces verts de la Commune.

N° PARCELLE	CONTENANCE
AE 95	93 m ²
AE 96	106 m ²
AE 97	80 m ²
Total	279 m ²

Cette acquisition par la Commune auprès de Monsieur CARRIQUIRY Michel serait acceptée par ce dernier à titre gratuit.

**Ceci étant exposé,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

DECIDE l'acquisition des parcelles cadastrées AE 95 – 96 et 97 pour une superficie totale de 279 m² appartenant à Monsieur CARRIQUIRY Michel à titre gratuit,

CHARGE le Maire de procéder aux démarches nécessaires à cette opération.

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Fait et délibéré en séance.

Le Maire
Stéphane BONNASSIOLLE.

